
Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-21

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-21 :

OBJET : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

VU :

- L'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT :

- Que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;
- Qu'il est nécessaire d'**assurer une assistance administrative dans la gestion des tâches liées aux travaux inopinés**, étant donné le temps nécessaire au recrutement d'un technicien principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité ;

PROPOSITION :

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'**adjoint administratif territorial** pour effectuer les missions d'**assistance administrative et de secrétariat, dans le cadre des activités liées aux travaux inopinés**, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **03/11/2017** pour une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'**adjoint administratif territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



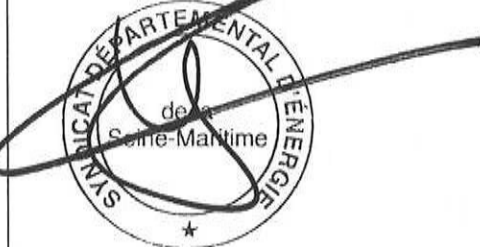

LE PRÉSIDENT,


Patrick CHAUVET

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

<p>Cachet de la collectivité et signature :</p> 	<p>Cachet de réception de la préfecture :</p> 
---	--